

A la rentrée, les 15-18 ans devront obligatoirement suivre une formation. L'Etat informe les parents sur cette «révolution» pour lutter contre le décrochage scolaire

# Guide pratique sur la formation obligatoire

RACHAD ARMANIOS

**Décrochage** ► Le canton de Genève édite un guide pratique sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Cette obligation constitutionnelle, qui fait de Genève un canton pionnier en Suisse, sera concrétisée dès la prochaine rentrée. Le guide, illustré par le dessinateur Hermann, rappelle cette nouvelle responsabilité légale partagée entre l'Etat et les parents. S'adressant en premier lieu à ces derniers, il explique de façon vulgarisée le dispositif mis sur pied et les enjeux de cette «révolution», selon les mots de la cheffe de l'Instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta.



**«Sans diplômes, le risque de chômage est quatre fois plus élevé»**

Anne Emery-Torracinta

A Genève, le décrochage scolaire concerne un millier de jeunes, dont la moitié sont mineurs. Environ 15% des moins de 25 ans quittent ainsi le sys-



Le guide, illustré par le dessinateur Hermann, rappelle une nouvelle responsabilité légale partagée entre l'Etat et les parents. HERRMANN

tème scolaire sans être diplômés. Or sans diplômes, le risque de chômage est quatre fois plus élevé, a rappelé la conseillère d'Etat. Avec la mise en œuvre du dispositif, qui se déploiera sur trois ans, le DIP espère atteindre le taux de 95% de jeunes adultes titulaires d'un diplôme du secondaire II, soit l'objectif fixé au niveau national. A la rentrée, le DIP table sur un dispositif devant accueillir 400 jeunes, pour lesquels 48 nouveaux postes ont été budgétés.

## Accent sur les formations préqualifiantes

FO18 met l'accent sur les formations préqualifiantes, pour les élèves n'ayant pas les notes au sortir du Cycle d'orientation pour entrer directement dans

une filière de formation. On compte trois nouveautés: des classes préprofessionnelles qui sont des passerelles vers l'apprentissage; une année de stages par rotation dans les centres de formation professionnelle pour se frotter à plusieurs métiers; un programme de formation individualisé.

Jusqu'à-là, les structures préqualifiantes étaient prévues pour une année. Désormais, cette durée peut être plus longue selon les besoins du jeune. Le dispositif CAP Formations de retour en formation, est étoffé et devient le guichet unique pour les jeunes ayant déjà décroché. Concrètement, chaque jeune rencontre avec ses parents un conseiller puis des mesures de soutien et de

suivi sont proposées. Quant aux jeunes sur le point de décrocher mais encore dans le système, c'est leur école qui se charge de les aiguiller vers les mesures adéquates – un référent FO18 sera présent dans chaque établissement.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a rappelé que les causes du décrochage sont souvent multiples – conditions économiques et sociales, parcours de vie accidenté, démotivation, manque d'estime de soi, etc. Surtout, de telles situations «ne tombent pas du ciel, il y a des signes avant-coureurs». FO18 vient donc renforcer tous les efforts fournis à l'école primaire et au Cycle d'orientation pour empêcher le décrochage. Depuis 2013, 100 postes de sou-

ten ont été créés pour l'école primaire, dont 40 dévolus à l'apprentissage de la lecture. Les équipes pluridisciplinaires (éducateurs, psychologues, infirmières, etc.) seront par ailleurs déployées dans sept nouveaux établissements à la rentrée.

## Garantir une solution pour chaque jeune

Au Cycle, le dispositif d'orientation scolaire et professionnelle sera renforcé. Le projet Go-Apprentissage, déployé dans quatre Cycles depuis 2016, a permis, grâce à une aide à la recherche d'un apprentissage, de doubler le taux de jeunes décrochant une place en formation duale (chez un patron). Le DIP espère ainsi atteindre 8% de jeunes en «dual», contre 3-4% aujourd'hui. Pour ce faire, le DIP travaille aussi à augmenter le nombre de places offertes par les entreprises.

Les inscriptions pour le secondaire II – ne dites plus «post-obligatoire!» – ont lieu en avril. L'Etat se doit donc désormais de garantir une solution pour chaque jeune. Quant aux parents, ils doivent s'assurer que leur enfant s'engage dans un projet de formation. A défaut, des amendes peuvent leur être infligées, de même que cela arrive parfois quand des élèves font profession de sécher l'école obligatoire. «Mais ce n'est vraiment pas le but, on ne va pas envoyer des gendarmes, rassure la conseillère d'Etat. Les parents sont demandeurs, ils veulent des solutions.» La brochure leur précise déjà à qui s'adresser en fonction de leur situation. I

[www.ge.ch/document/formation-obligatoire-18-ans-realite-rentree-scolaire-2018](http://www.ge.ch/document/formation-obligatoire-18-ans-realite-rentree-scolaire-2018)